

Le 8 mars 2019, les convocations individuelles pour la séance du jeudi 14 mars 2019 à 20 heures 30 ont été remises aux conseillers municipaux en exercice, convocations mentionnant l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MARS 2019

Sous la présidence de M. WINTZ Marc, Maire,

Nombre de membres élus : 15, en exercice : 14, présents : 13

Membres présents : WINTZ Marc, Maire, HEYD Jean-Claude, LINDER Bernard, adjoints, DUDT Alfred, HAUMESSER Karin, DAUPLAIS Éric, RETTER Jean-Marie, STEY Anne, MEYER Mathieu, RUSCH Nicolas, BEHR Alain, POUPEAU Bruno

Membres absents excusés : GRAFF Carine, SCHOTT Bernard

.....

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 14/02/2019
- 2) Compte administratif 2018
- 3) Compte de gestion 2018
- 4) Affectation du résultat de fonctionnement 2018
- 5) Budget primitif 2019
- 6) Divers

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Fiscalité locale – taux d'imposition 2019

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 14/02/2019

Le procès-verbal de la séance du 14/02/2019, transmis à tous les membres du Conseil, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2) 2019-04 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le compte administratif de l'exercice 2018 présenté par le Maire, à savoir :

• **Section de fonctionnement**

Dépenses prévues	423 213,38 €	Réalisées	271 248,02 €
Recettes prévues	423 213,38 €	Réalisées	330 840,66 €
Résultat de clôture section de fonctionnement		59 592,64 €	
Report du résultat de fonctionnement N-1		92 069,38 €	
Résultat de clôture, section de fonctionnement			151 662,02 €

• **Section d'investissement**

Dépenses prévues	162 609,98 €	Réalisées	91 251,52 €
Recettes prévues	162 609,98 €	Réalisées	22 300,21 €
Résultat de clôture section d'investissement		- 68 951,31 €	
Report du solde d'exécution N-1		63 964,98 €	
Résultat de clôture, section d'investissement			- 4 986,33 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE CUMULÉ : EXCEDENT de 146 675,69 €

Le Maire quitte la salle sans prendre part au vote.

Le Conseil Municipal désigne M. Jean-Claude HEYD pour présider le vote du compte administratif.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le compte administratif de l'année 2018.

3) 2019-05 - COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER, ANNÉE 2018

Le Conseil Municipal, constatant que les chiffres du compte de gestion du Trésorier pour l'année 2018, sont en concordance avec les chiffres du compte administratif présenté par le Maire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion de la commune présenté par la Trésorière Principale de Saverne Mme Simone FISCHER pour l'année 2018, qui n'appelle ni réserve, ni remarque de sa part.

4) 2019-06 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	59 592,64
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	92 069,38
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	151 662,02
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-4 986,33
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-2 642,24
Besoin de financement F. = D. + E.	7 628,57
AFFECTATION = C. = G. + H.	151 662,02
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	7 628,57
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	144 033,45
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 est approuvée à l'unanimité.

5) 2019-07 – FISCALITÉ LOCALE – TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de maintenir les taux de contributions directes pour l'année 2019 comme suit :

	Taux d'imposition 2018	Bases d'imposition notifiées pour 2019	Taux d'imposition votés pour 2019	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2018
Taxe d'habitation.....	11,05 %	603 200 €	11,05 %	66 654 €	+ 3,643 %
Taxe foncière (bâti).....	11,54 %	364 300 €	11,54 %	42 040 €	+ 5,016 %
Taxe foncière (non bâti).....	34,93 %	39 800 €	34,93 %	13 902 €	+ 2,311 %
TOTAL des recettes				122 596 €	+ 3,956 %

- **CHARGE** le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

6) 2019-08 – BUDGET PRIMITIF 2019

Après examen et débat, le Conseil Municipal procède au vote des dépenses et recettes à inscrire au budget primitif de l'exercice 2019, à savoir :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	422 452,45 €	422 452,45 €
Section d'investissement	451 254,02 €	451 254,02 €

Le budget primitif de l'année 2019 est **ADOPTÉ à l'unanimité**.

7) DIVERS

Logement locatif

Le conseil municipal émet un avis favorable quant au remplacement de 3 fenêtres dans le logement F2. Par ailleurs, une révision des contrats et des loyers est envisagée.

Matinées de travail

Trois matinées de travail ont été fixées : le 23/03, le 27/04 et le 18/05.

SIVOS

Le projet d'école intercommunale est lancé. Le Syndicat a délégué la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes. L'ouverture est fixée à septembre 2022.

Communauté de Communes du Pays de Saverne (CCPS)

Le maire fait un compte-rendu des débats d'orientations budgétaires de la CCPS.

La séance est clôturée à 22h30.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Waldolwisheim, le 15 mars 2019

Le maire, Marc WINTZ